

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 13 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 2 novembre 2023

Date d'affichage 2 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Jacqueline BAZILLE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Philippe GIRONDEL, Nadège GRUDE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Mohamed MAÂCHE et Jean-Paul GAUCHARD.

Absents excusés : Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Marc DURAN et Nicolle ANTHORE et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Christophe MOUCHEL et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-103 – ADOPTION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Les tarifs municipaux ont donné lieu à une précédente délibération du conseil municipal lors de sa séance du 27 mars 2023 pour les seuls services dont l'activité est directement liée à l'année scolaire.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour adopter les autres tarifs pour l'année 2024 (sur la base des montants ci-après).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la délibération n°2022-095 du 7 novembre 2023, relative aux tarifs municipaux pour l'année civile 2023 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 9 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que la délibération n°2022-095 régissait les tarifs jusqu'au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs qui préexistaient ;

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs des services municipaux pour l'année 2023 de la façon suivante :

1 - LOCATION DES SALLES

Pour les associations ifoises, la Ville propose 2 jours gratuits par an sur l'ensemble des salles payantes (F. Mitterrand, Jules Verne et salle de convivialité du gymnase A.Milliat). Au-delà, l'utilisation est payante. Les réunions internes et Assemblées Générales sans repas seront organisées dans la mesure du possible en dehors des salles F. Mitterrand et Jules Verne.

Toute association ifoise n'ayant pas sollicité de subvention au titre de l'année en cours devra, pour bénéficier du tarif « associations » et/ou des deux gratuités par an, présenter les documents afférents au fonctionnement de l'association (déclaration en Préfecture, statuts, budget, compte-rendu d'activité...).

SALLE FRANÇOIS MITTERRAND				
DEMANDEURS		TARIFS		
		Week-end 2 journées	Week-end 1 journée et jours fériés	1 journée en semaine
Particuliers, Associations,	Ifois	600 €	300 €	210 €
	Extérieurs	904 €	600 €	305 €
Sociétés	Ifois	659 €	330 €	231 €
	Extérieurs	995 €	659 €	335 €
Etablissements scolaires (Spectacles)				Gratuit (1 utilisation par an)
Personnel communal (1 seule mise à disposition par an sur l'ensemble des salles. Réunion à caractère personnel à but non lucratif).		296 €	147 €	102 €
Administrations			636 €	323 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic			318 €	223 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuités / an, au-delà utilisation payante)			318 €	223 €
Inhumation exclusivement réservé aux ifois, selon la disponibilité de la salle				Gratuité
CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS				
DEMANDEURS		TARIFS		
		Week-end 2 journées	Week-end 1 journée et jours fériés	1 journée en semaine
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		65 €	33 €	33 €
Caution de location : Pénalités en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis et la caution sera retournée après paiement de la facture.		500 €		
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.		200 €		

En cas d'annulation

- 1) Pour l'ensemble des occupants, sauf associations : le versement d'arrhes à la réservation (30% du montant de la location) restera acquis à la collectivité en cas d'annulation moins de trois mois avant la date de location.
- 2) Pour les associations (lorsqu'elles bénéficient de la gratuité) : un préavis de 30 jours calendaires sera exigé. Passé ce délai, une pénalité de 17 € sera demandée.

SALLE DE SPORT JULES VERNE/ SIMONE VEIL		
DEMANDEURS		TARIFS - Journée
Particuliers, Associations,	Ifois	105 €
	Extérieurs	194 €
Sociétés	Ifois	116 €
	Extérieurs	214 €
Personnel communal (1 seule mise à disposition par an sur l'ensemble des salles. Réunion à caractère personnel à but non lucratif).		61 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic		108 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuités / an, au-delà utilisation payante)		201 €
CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS		
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		25 € (journée)
Caution de location : Pénalités demandées en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis.		200 €
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.		150 €

SALLE DE CONVIVIALITE ALICE MILLIAT		
DEMANDEURS		TARIFS - Journée
Associations, Sociétés	Ifois	111 €
	Extérieurs	206 €
Sociétés	Ifois	116 €
	Extérieurs	214 €
Assemblée de copropriétaires organisée par un syndic		111 €
Groupe à vocation politique ou syndicale (2 gratuités / an, au-delà utilisation payante)		206 €
CONDITIONS S'APPLIQUANT A L'ENSEMBLE DES OCCUPANTS		
Chauffage (facturation du 15 octobre au 15 avril)		25 € (journée)
Caution de location : Pénalités demandées en cas de dégradations des locaux, du mobilier, du matériel de cuisine, non restitution des clés... En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis.		200 €
Caution pour l'entretien des locaux : En cas de ménage non conforme, il sera demandé au locataire de régler la remise en état des locaux. La facturation sera effectuée sur la base de 25 € de l'heure (comprenant le coût de l'agent d'entretien et des produits d'hygiène). La caution sera retournée après paiement de la facture.		150 €

En cas d'annulation

- 1) Pour l'ensemble des occupants, sauf associations : le versement d'arrhes à la réservation (30% du montant de la location) restera acquis à la collectivité en cas d'annulation moins de trois mois avant la date de location.
- 2) Pour les associations (lorsqu'elles bénéficient de la gratuité) : un préavis de 30 jours calendaires sera exigé. Passé ce délai, une pénalité de 17 € sera demandée.

2 – ACTIVITES ECONOMIQUES

REDEVANCES	TARIFS
Terrasse ouverte :	19 €/m²/an
Permis de stationnement sur le domaine public :	
Commerces ambulants ou déballleurs	17 €/jour
Démonstrateurs/posticheurs (sans estrade ni voiture) :	
- Les 5 premiers m ²	Forfait de 8,50 €/jour
- Le m ² supplémentaire (au-delà de 5 m ²)	8,50 €/m²/jour
Démonstrateurs/posticheurs (avec estrade ou voiture) :	
- Les 5 premiers m ²	Forfait de 12 €/jour
- Le m ² supplémentaire (au-delà de 5 m ²)	12 €/m²/jour
- Exposition de véhicule automobile (en vente ou publicitaire)	12 €/m²/jour
Emplacement réservé aux convoyeurs de fonds	527 € /an /emplacement
Installation sur domaine public de matériel/équipements nécessaires à l'activité d'entreprises sédentaires (benne, etc.)	0,27 €/m²/jour
Marchés hebdomadaires (Places Debussy et des Jonquilles) :	
- Droit de place (par mètre linéaire et par jour, sur la base de la totalité du linéaire occupé par des produits des commerçants offerts à la vente, façade et retours compris)	0,80 €/ml/jour
- Participation aux consommations de fluides (pour tout commerçant se raccordant à la bonne marché (accès à l'eau potable et/ou électricité)	0,50 €/jour

3 – TRAVAUX PRIVES AVEC EMPRISE SUR DOMAINE PUBLIC

Occupation du domaine public pour travaux privés (échafaudage, benne à gravats, barrières de chantier, base de vie de chantier....)	0,27 €/m²/jour
--	----------------------------------

4 – OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR LES MANIFESTATIONS AVEC STRUCTURES

Gratuité de l'occupation du domaine public pour des actions répondant à l'ensemble des critères cumulatifs suivants :

- Action organisée par une association à but non lucratif (loi 1901) ;
- Action ayant un objectif d'animation locale, de développement de lien social, de soutien à des actions sociales, humanitaires, caritatives, éducatives (y compris les vide-greniers et foires à tout) ;
- Accès gratuit à ces manifestations pour les visiteurs ;
- Accès réservé aux seuls exposants non professionnels en cas de manifestations regroupant des exposants.

Barnum, chalet, structure légère jusqu'à 16 m²	81 € par jour
Barnum, chalet, structure légère jusqu'à 32 m²	161 € par jour

5 – ACCUEIL DES CIRQUES, MANEGES ET ATTRACTIONS

Une caution d'un montant de 500 € sera demandée à l'arrivée du cirque, manèges, attractions et spectacles.

Cirques : un forfait comprenant chapiteau, caravanes, remorques et camions, tentes n'excédant pas 3 jours

- 4 ^{ème} catégorie (moins de 300 places)	214 €
- 3 ^{ème} catégorie (301 à 700 places)	321 €
- 2 ^{ème} catégorie (701 à 1 500 places)	482 €
- 1 ^{ère} catégorie (+ de 1 500 places)	546 €

Le jour supplémentaire toute catégorie	54 €
--	------

Manèges, attractions et spectacles (marionnettes...) : chaque semaine commencée est due

- Manège égal ou inférieur à 100m ² - Forfait à la semaine	54 €
- Manège supérieur à 100m ² - Forfait à la semaine	107 €

Fluides :

- Electricité
- Eau

Facturation de la consommation au réel

6 – CIMETIERES

Concession traditionnelle – 2,40 m² (240*100 cm)

Acquisition ou renouvellement :

- Pour 15 ans	182 €
- Pour 30 ans	364 €
- Pour 50 ans	728 €

Fourniture d'un caveau (réservé aux particuliers – l'achat d'un caveau ne peut se faire qu'à l'occasion de l'acquisition d'une concession) Dimensions : Cf. Règlement intérieur des cimetières d'Ifs

- Caveau simple	932 €
-----------------	-------

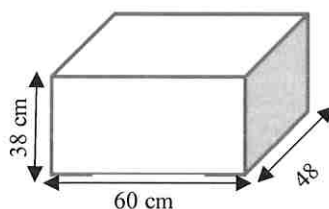
Concession cinéraire en columbarium (case au mur) (hors fourniture de la plaque de fermeture)

Dimensions intérieures en cm (L*H*P) et volume	Capacité en nombre d'urnes (donnée à titre indicatif uniquement, dépendant des dimensions des urnes déposées)	Schéma	Acquisition ou renouvellement
--	---	--------	-------------------------------

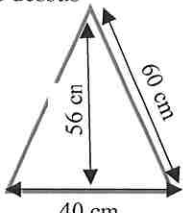
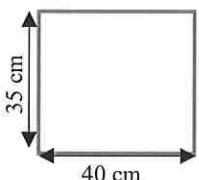
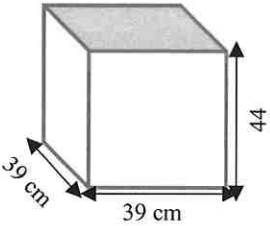
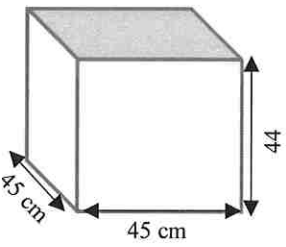
Plus anciennes (zone IC)

48*38*60 = 109,44 litres

2 à 12 urnes (plus vraisemblablement 4 à 6 urnes selon les dimensions standard)



15 ans : 300 €
30 ans : 600 €
50 ans : 1 000 €

Plus récentes (zone S)					
40*35*56 / 2 = 39,20 litres	1 à 3 urnes (plus vraisemblablement 1 ou 2 urnes selon les dimensions standard)	<p>Vue du dessus</p>  <p>40 cm</p> <p>Vue de l'avant (ouverture)</p>  <p>35 cm</p> <p>40 cm</p>	<p>15 ans : 257 €</p> <p>30 ans : 509 €</p> <p>50 ans : 851 €</p>		
Fourniture d'une plaque de fermeture granit pour case au mur (Zone IC) [gravure non incluse, fixation vis et rosaces laiton] Dimensions : 51*41*2cm=0,21m ²				174 €	
Fourniture d'une plaque de fermeture granit « Noir Afrique » pour case de columbarium (Zone S) [gravure non incluse] Dimensions 42*35*2cm=0,15m ²				126 €	
Concession cinéraire en case au sol (caveau à urnes) (hors fourniture de la plaque granit)					
Dimensions intérieures en cm (L*I*P) et volume en litres	Capacité en nombre d'urnes (donnée à titre indicatif uniquement, dépendant des dimensions des urnes déposées)	Schéma	Acquisition ou renouvellement		
Plus anciennes (zone IS 1 à 49)					
39*39*44 = 66,92 litres	1 à 5 urnes (plus vraisemblablement 2 à 4 urnes selon les dimensions standard)		<p>15 ans : 188 €</p> <p>30 ans : 375 €</p> <p>50 ans : 626 €</p>		
Plus récentes (zone IS 50 et suivants)					
45*45*44 = 89,10 litres	1 à 6 urnes (plus vraisemblablement 2 à 4 urnes selon les dimensions standard)		<p>15 ans : 209 €</p> <p>30 ans : 418 €</p> <p>50 ans : 696 €</p>		
Fourniture d'une plaque granit pour caveau à urnes (zone IS 50 et suivants) [gravure non incluse] Dimensions : 50*50*8/4cm (0,25m ²)				241 €	
Fourniture d'une plaque granit pour caveau à urnes (zone IS 1 à 49) [gravure non incluse] Dimensions : 50*50*3cm (0,25m ²)				135 €	
Redevance mensuelle d'occupation du caveau provisoire				59 €	
Vacation de police				22 €	

7 – LOCATION DE MATERIEL

La location de matériel n'est pas ouverte aux particuliers. Ce matériel ne pourra être mis à la location qu'en fonction de la disponibilité.

Hormis pour le podium et les barnums, les collectivités ainsi que les associations ifoises pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations ou activités.

Toute association ifoise n'ayant pas sollicité de subvention au titre de l'année en cours, devra pour bénéficier du tarif « associations » ou de la mise à disposition gratuite, présenter les documents afférents au fonctionnement de l'association (déclaration en Préfecture, statuts, budget, compte-rendu d'activité...).

		Associations ifoises	Sociétés ifoises	Sociétés non ifoises
Barnum de 16 m ²		56 €	106 €	212 €
Barnum de 32 m ²		106 €	212 €	424 €
Cautions Barnums	16 m ²	207 €		
	32 m ²	414 €		

La mise à disposition des barnums sera consentie à titre gratuit pour les associations ifoises dans le cadre de manifestations organisées en collaboration avec la municipalité et ouverte aux habitants.

	Associations ifoises	Sociétés (ifoises et non ifoises)
Chaise	Gratuit	1 €
Table	Gratuit	3 €
Barrière	Gratuit	3 €
Grille d'exposition	Gratuit	3 €
Mange debout avec housse (à l'unité)	Gratuit	5 €
Sono portative	Gratuit	56 €
Projecteur à leds	Gratuit	56 €
Cautions pour la mise à disposition de matériel En cas d'incident, la facturation sera effectuée sur la base d'un devis.	200 €	
Transpondeur (à l'unité)	75 €	
Clé (à l'unité)	16 €	

Pour les associations ifoises disposant de créneaux réguliers, des transpondeurs et clés « utiles » pour l'accès aux salles municipales sont mis à disposition gratuitement dans la limite d'un nombre fixé par la Ville.
Les transpondeurs et/ou clés perdus ou demandés en supplément seront facturés.

8 – REPROGRAPHIES ET IMPRESSIONS DE DOCUMENTS

A4	Noir & blanc	0,10 €
	Couleur	0,15 €
A3	Noir & blanc	0,20 €
	Couleur	0,30 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'adopter les tarifs des différents services municipaux selon les éléments précités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération et notamment des règlements spécifiques (location de salles, de matériel...), contrats de location ainsi que d'éventuelles conventions d'indemnisation (dans les cas où le montant des frais de remise en état suite à des dégradations est supérieur au montant de la caution, ou en cas de refus de l'assurance du locataire de prendre en charge l'indemnisation de la Ville).

Ifs, le 13 novembre 2023

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 17 novembre 2023

Affichée le : 17 novembre 2023

